

Mettre en place et collecter la taxe de séjour (CNFPT)



POURQUOI CETTE FORMATION ?

Et si la collecte de la taxe de séjour était la réponse au besoin d'autofinancement ? La loi finances 2015 autorise désormais les offices de tourisme à collecter eux-mêmes la taxe de séjour autrefois exclusivement collectée par les communes. Qu'est-ce que cela va changer ? Quelles sont les perspectives d'un tel changement ?

DATES

Les 20 & 21 novembre 2018

LIEU

Pontivy

INTERVENANT

M. ROBINE/CNFPT

PUBLIC

Personnel en charge du recouvrement de la taxe de séjour ou responsable du budget de fonctionnement de la structure.

PRÉ-REQUIS

Aucun

MÉTHODOLOGIE

- Ciblage des profils des participants (missions, sites, objectifs) en début de formation.
- Apports théoriques
- Ateliers de réflexion et de mise en pratique.
- Support remis à chaque participant reprenant les points essentiels en fin de session.
- Echanges et participation active des participants requis

NOMBRE DE PARTICIPANTS

14

A SAVOIR

Formation du CNFPT : Frais pédagogiques gratuits pour les personnels de droit public et privé

OBJECTIFS

- Permettre aux communes des offices de tourisme, par l'intermédiaire de la taxe de séjour, de disposer d'une ressource spécifique destinée à améliorer l'attractivité du territoire
- Rappeler le dispositif et son assiette
- Optimiser la collecte et son usage

CONTENU

1. Le cadre législatif de la taxe de séjour

- La réforme de la taxe de séjour de la loi de finances 2015.
- L'institution et la collecte de la taxe de séjour.
- L'application au réel ou forfaitaire

2. La collecte de la taxe de séjour : une problématique.

- Le choix de son mode de collecte pour un recouvrement efficace.
- L'implication des acteurs privés collecteurs.
- Les nouveaux acteurs privés du tourisme : quel recouvrement ?

3. La taxe de séjour : comment la faire adopter ?

- La communication et l'information des professionnels.
- La communication et l'information des touristes.